



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PMA

Question écrite n° 66897

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les techniques de procréation médicalement assistée. L'utilisation des techniques de procréation médicalement assistée est actuellement en plein essor : l'an dernier, en France, 40 000 bébés, soit 5 % des naissances, sont venus au monde grâce à elles. Néanmoins, même si peu de chiffres sont disponibles, on sait que le taux de succès varie considérablement d'un centre de procréation médicalement assistée à un autre. Trop de fécondations in vitro (FIV) sont discutables ou trop tardives. Les évaluations de ces centres se font par leurs propres médecins et sont, dans leur quasi-totalité, financées par le sponsoring de l'industrie pharmaceutique. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de faire face aux dérives de la procréation médicalement assistée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66897

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6099